

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie - 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h. Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi de 9 à 11 h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 AOÛT 2021

Étaient présents à 18 h 30 : Maryline **Caravati-Bresson** Maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot** Adjointes, Adeline **Durpoix**, Hélène **François**, Annabel **Dudoret**, Lucie **Roch** Philippe **Didier**, Olivier **Gavoille**, Freddy **Stahli**, Yves **Daval**, Denis **Guilbert**.

Ordre du jour

Affouage sur pied et reboisement

Les inscriptions pour la réalisation de l'affouage sur pied seront ouvertes du 13 septembre au 11 octobre. Les conditions d'exploitation restent inchangées (l'inscription à l'affouage nécessite la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité avec la mention travaux forestiers). Le prix du stère est fixé à **8 euros**.

Un surplus de bois est à la disposition des habitants. Contacter le secrétariat de mairie.

Dans le volet renouvellement forestier du plan de relance de l'État (suite à la crise Covid) la possibilité est donnée à la commune de percevoir une aide au reboisement (de 60 à 80%). 2,5 hectares sont éligibles à cette aide. Le Conseil donne délégation à la Maire pour déposer une demande en ce sens et l'autorise à signer tout document afférent. L'ONF est désigné comme opérateur de cette mission.

Budget : décision modificative n°2

Le budget nécessite différents ajustements :

- FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal) : reversement de 6 705 euros.
- Frais d'acte notarié (achat maison Vernier) : 1 880 euros.
- Ajustement des crédits dans le chapitre « autres charges de gestion courante » : 10 300 euros.

Mise en place de la protection des données personnelles (RGPD) et dématérialisation des documents

Dans le cadre de la mise en application du Règlement Général de Protection des Données l'obligation nous est faite d'uniformiser la réglementation des données personnelles, de responsabiliser la collectivité en développant l'auto-contrôle, de renforcer le droits des citoyens.

Cela nécessite pour notre commune d'installer un système d'exploitation et de sauvegarde sécurisés capable d'assurer à la fois la confidentialité et la protection des

données collectées. Le personnel sera également formé à ces nouvelles pratiques. Après discussion et l'étude de plusieurs devis, le Conseil a choisi de retenir l'offre de la société Créatic.

Entretien des fossés

Les différents épisodes de fortes pluies à répétition depuis le début de l'année ont bien mis en évidence la nécessité du curage des fossés sur la Commune. Ainsi, quand les dernières opérations de fauchage seront terminées, l'entreprise Colas interviendra sur la route de Faucogney et route de Lantenot. 3 160 m seront traités pour 7 236 euros HT à charge de la Commune. Les rues du Foyer et des Granges étant communautaires seront à la charge de la CCPL pour un montant de 1 344 euros HT.

Questions diverses

Cartes avantages jeunes 2021-2022

Les cartes avantages jeunes seront disponibles très prochainement en mairie. Un mail sera adressé aux familles concernées.

Travaux à la Tourbière de la Grande Pile

La mise en place concrète de la Balade à 1 000 temps débute en 2021, grâce aux financements de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Plan d'accélération de l'investissement régional (plan de relance de la Région) et de la Communauté de communes du Pays de Lure.

Dès le 25 août, les platelages vétustes seront désinstallés. À partir de septembre, un nouveau platelage sera mis en place, continu sur environ 60 mètres, avec une partie élargie équipée d'un banc d'observation. Un ponton d'immersion sera également installé selon la même méthode que les platelages. Les portions où le sentier n'existe pas déjà seront tracées par un débroussaillage et un petit élagage dans la même période.

La dépose des équipements vétustes sera assurée par l'entreprise d'insertion Association Chantiers Environnement, la pose des nouveaux platelages et l'aménagement du ponton seront réalisés par l'entreprise Jura Natura Services et le traçage du sentier encore inexistant sera assuré par l'Office national des forêts.

Pendant la durée des travaux, il ne sera pas toujours possible de fréquenter la tourbière : une déviation pour les promeneurs sera ainsi mise en place à titre temporaire.

Soutien sportif

Une jeune judoka germinoise a appelé notre attention pour recevoir un soutien de la Commune. Cette jeune fille de 16 ans est scolarisée à Besançon et pratique son sport au Pôle espoir élite judo.

Elle obtient très régulièrement de bons résultats : **5ème** en Coupe d'Europe et en finale nationale et un classement de **23ème** mondiale dans sa catégorie !

La participation à ces compétitions l'oblige à de nombreux déplacements qui restent entièrement à la charge de sa famille.

Après avoir pris connaissance de sa demande, très bien formulée, le Conseil décide de soutenir sa démarche à hauteur de 300 euros.

VIE QUOTIDIENNE

URBANISME

Les permanences ont lieu à la mairie chaque **lundi de 10 h à 12 h**.

ORDURES MÉNAGÈRES - Rappel

Pour toute question, veuillez vous adresser à la **Communauté de Communes du Pays de Lure**, rue des Berniers à LURE. **Tél. 03 84 89 00 30.**

BIBLIOTHÈQUE

Les mesures sanitaires ont évolué. Désormais le Pass sanitaire (ou test PCR négatif de moins de 72 h) vous sera demandé pour pénétrer dans la bibliothèque. Les mesures sanitaires restent inchangées (port du masque, gel hydroalcoolique). Toutefois le drive reste accessible.

Les bénévoles vous accueillent à la bibliothèque le **samedi matin de 9 h à 11 h.**

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 27 septembre 2021 à 18 H 30. Imprimé par nos soins.